

République Française
Département de Saône-et-Loire

Date de convocation : 12 janvier 2024

Date d'affichage : 12 janvier 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE

Séance du 15 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze janvier 19 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Laurence CHOMIENNE, Pascal DURAND, Jean-Yves MIDEY, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON

Représentés : Maxime TERRET par Josiane CASBOLT, Grégory BARBET par Catherine CANARD, Marie-Claude WILSON par Josiane CASBOLT

Excusés : Marie José BERNET, Mathieu TRIBOULET, Joseph DE SONIS

Absents :

Secrétaire de séance : Mireille PERRET

Objet: Vote de crédits supplémentaires - st amour bellevue numéro 7

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2112 (041)	Terrains de voirie	198500.00	
238 (041)	Avances commandes immo corporelles		198500.00
TOTAL :		198500.00	198500.00
TOTAL :		198500.00	198500.00

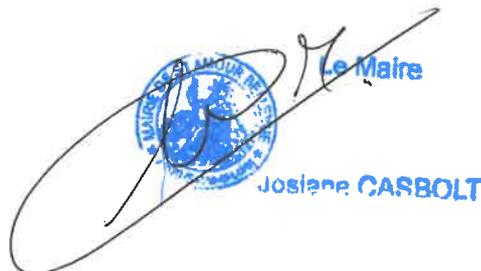
Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST AMOUR BELLEVUE, les jour, mois et an que dessus.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
Josiane CASBOLT



Le Maire
Josiane CASBOLT